Les guides Assistant-juridique.fr

Dissoudre une EURL ou une SARL

Édition 2022-2023

CONSEILS ET ASTUCES

Assistant-Juridique.fr

Sommaire

Etapes à suivre 5

Comment dissoudre une EURL ou une SARL ? 5

1) La société n'est pas cessation des paiements 5

a) SARL et EURL dont l'associé unique est une personne physique 5

b) EURL dont l'associé unique est une personne morale 6

2) La société est en cessation des paiements 6

Quel délai respecter entre dissolution et liquidation ? 8

1) Pas de délai minimum 8

2) Délai maximum de 3 ans 8

Dissolution de la société 9

Décision de dissoudre la société 9

1) Prise de la décision dans une SARL 9

a) Convocation des associés de la SARL 9

b) Vote des associés de la SARL 12

2) Prise de la décision dans une EURL 13

Nomination du liquidateur 16

1) Désignation du liquidateur 16

2) Rôle du liquidateur 16

3) Rémunération du liquidateur 17

4) Durée du mandat du liquidateur 17

5) Fin anticipée des fonctions 18

Rédaction du procès-verbal 19

1) Procès-verbal d'une SARL 19

2) Procès-verbal d'une EURL 22

Effets de la dissolution 26

1) Date d'effet de la dissolution 26

2) Conséquences de la dissolution 26

- Sur le mandat du gérant 26
- Sur la dénomination sociale de la société 26
- Sur les assemblées générales 26
- Sur le commissaire aux comptes 27
- Sur le siège social de la société 27
- Sur le patrimoine de la société 27
- Sur les parts sociales 27
- Sur les contrats en cours 28

Formalités à accomplir après l'ouverture de la liquidation 29
Publication d'un avis de dissolution 29
Dépôt d'un dossier de dissolution au greffe 31
Transmission du patrimoine de l'EURL à l'associé unique personne morale 33
1) Délai d'opposition de 30 jours 33
2) Créances et dettes transmises à l'associé 34
Déroulement des opérations de liquidation 35
Missions générales du liquidateur 35
1) Achèvement des affaires sociales en cours 35
2) Réalisation de l'actif 35
3) Règlement du passif 36
Missions particulières du liquidateur 37
1) Convocation des associés 37
2) Établissement des comptes 37
Droit d'information des associés 38
1) Statuts 38
2) Documents sociaux 38
Clôture de la liquidation 39
Objectifs de la clôture de la liquidation 39
Convocation des associés 40
Décisions à prendre 43
1) Approbation des comptes définitifs de liquidation 45
2) Quitus de la gestion du liquidateur et fin de son mandat 45
3) Clôture de la liquidation 45
Conséquences de la clôture de la liquidation 50
1) Sur la société 50
2) Sur le liquidateur 50
3) Sur les associés 50
Sort des actifs de la société 51
Que faire en cas de boni de liquidation ? 51
1) Calcul du boni de liquidation 51
a) Première méthode 51
b) Deuxième méthode 51
2) Mode de partage du boni de liquidation 51
3) Régime fiscal du boni de liquidation 52
a) Particuliers 53
b) Personnes morales 53

Que deviennent les actifs d'une SARL ? 54
1) Moment du partage 54
2) Règles de partage 54
a) Partage amiable ou judiciaire ? 54
b) Partage en espèces ou en nature ? 55
3) Réalisation du partage 55
a) Reprise des apports 55
b) Remboursement du capital et versement d'un boni de liquidation 56
4) Rédaction d'un acte de partage 56
1) Versement du boni de liquidation 57
2) Appropriation de l'actif par l'associé unique 57
Que faire en cas de mali de liquidation ? 58
1) Conséquences du mali de liquidation 58
2) Partage du mali de liquidation 58
3) Régime fiscal du mali de liquidation 58
Formalités 59
Enregistrement du procès-verbal de liquidation 59
1) Démarches à réaliser 59
2) Droits à payer 59
a) Partage d'une somme d'argent 60
b) Reprise ou attribution d'un bien 60
Publication d'un avis de clôture de liquidation 62
Dépôt d'un dossier de radiation au greffe 64
Déclarations fiscales 65
1) Impôt sur les sociétés 65
2) TVA 65
3) Cotisation foncière des entreprises (CFE) 66
4) Taxe sur les salaires 66
Questions/ Réponses 67
La dissolution d'une SARL peut-elle être fautive ? 67
Un contrôle fiscal peut-il intervenir après la liquidation ? 67
Le gérant d'une société radiée est-il à l'abri de toutes poursuites ? 68

Etapes à suivre

Comment dissoudre une EURL ou une SARL ?

1) La société n’est pas cessation des paiements

La dissolution liquidation amiable n'est possible que lorsque la société n’est pas en cessation des paiements, c’est-à-dire qu’elle possède encore assez d'actif pour régler la totalité de son passif.

a) SARL et EURL dont l’associé unique est une personne physique

Dans le cas d’une SARL ou d’une EURL dont l'associé unique est une personne physique, il faut procéder à la dissolution puis à la liquidation de la société.

Il n’y a pas de liquidation possible sans dissolution préalable et inversement :

- La dissolution est le premier pas vers la fermeture de la société. Elle permet de mettre un terme à ses activités.
- La liquidation consiste à vendre les biens et à régler les dettes de la société, de façon à déterminer l’actif net pour la distribution éventuelle du boni de liquidation. Après le partage de l’éventuel boni de liquidation, la société est radiée.

En pratique, la dissolution-liquidation d’une EURL ou d’une SARL nécessite de suivre 5 étapes bien distinctes :

- La réunion d’une assemblée générale extraordinaire (ou la décision de l’associé unique) de lancer la procédure de dissolution-liquidation, de fixer le siège de la liquidation et de nommer le liquidateur.
- La réalisation de 2 formalités :
- Publication d’une annonce légale de dissolution.
- Dépôt du formulaire M2 au CFE, accompagné de pièces justificatives.
- L’établissement des comptes de clôture de liquidation.
- La réunion d’une assemblée générale extraordinaire afin de clôturer la liquidation, de donner quitus au liquidateur, et de constater la clôture de la société.
- La réalisation de 3 formalités :